

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Les-langues-mayas-officialisees-par-le-Congres-guatemalteque>

Les langues mayas officialisées par le Congrès guatémaltèque

- Les Cousins - Amérique Centrale et Caraïbes -

Date de mise en ligne : mardi 9 septembre 2003

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par Agence France-Presse

Guatemala, Le jeudi 08 mai 2003.

Le Congrès guatémaltèque a approuvé dans la nuit de mercredi à jeudi un projet de loi sur l'utilisation comme langues officielles, au même titre que l'espagnol, de 23 langues mayas ainsi que de celles de deux autres communautés indiennes minoritaires, les « xinca » et « garafina ».

Ces 25 langues répertoriées sont parlées selon les régions par les différentes communautés indiennes qui constituent quelque 60% de la population du Guatemala (11,2 millions d'habitants).

« À présent, toutes les lois approuvées par le Congrès, les traités et les accords avec des pays étrangers seront traduits de l'espagnol dans les différentes langues utilisées dans le pays », a expliqué le député Haroldo Quej, à l'origine du projet de loi.

La loi adoptée par le Congrès précise que son application devra être respectée par l'État dans les domaines de la Santé, de l'Éducation, de la Justice et de la Sécurité, sous peine d'être sanctionné pour discrimination. L'académie des langues mayas se verra accorder chaque année un budget particulier afin de réaliser les traductions officielles.

Le texte de loi signifie également qu'en fonction des provinces et des communautés, les différentes langues devront être respectées, tant dans le secteur public que privé dans les activités éducatives, économiques, politiques et culturelles.

La reconnaissance des langues des communautés indiennes faisait partie des accords de paix signés en décembre 1996 entre le gouvernement et l'ex-guérilla, qui avait mis fin à 36 ans d'une guerre civile ayant fait 200 000 morts et disparus.